

2016_CT2_251

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la ZA des Chabauds - Bassin de la Malle sur la commune de Bouc-Bel-Air - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Le 23 novembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 novembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à GALLESE Alexandre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à MERGER Reine – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à TALASSINOS Luc – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – ROLANDO Christian donne pouvoir à PAOLI Stéphane – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges - FERAUD Jean-Claude - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_251-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement Économique et Emploi

Zones d'Activités

■ Séance du 23 novembre 2016

05_1_02

■ Réhabilitation de la ZA des Chabauds - Bassin de la Malle sur la commune de Bouc-Bel-Air - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds à Bouc Bel Air, la Communauté du Pays d'Aix a effectué en 2009 la remise aux normes du réseau d'assainissement pluvial du bassin versant du Rans, suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral en date du 7 février 2008.

Les études et le suivi des travaux ont été confiés à la Société d'Économie Mixte d'Équipement du Pays d'Aix (SEMEPA) par délibération n°2005-B075 du Bureau Communautaire de la CPA du 8 avril 2005.

Le programme consistait à créer sur le secteur de la Malle :

- un bassin de rétention de 3.500 m³ réalisé avec des murs en gabion,
- un bassin de stockage des pollutions accidentelles,
- un séparateur d'hydrocarbures.

L'enveloppe globale affectée à cette opération s'élevait à 699.200 € TTC (dont 19.200 € TTC pour la rémunération de la SEMEPA).

Depuis 2011, les travaux sont achevés et les délais de garantie de parfait achèvement des ouvrages réalisés sont expirés.

Cependant, l'exécution du marché de travaux notifié à la société BERTHOULY TP avait subi divers aléas imputables aux deux parties. Cela avait conduit l'entreprise à présenter un mémoire en réclamation, puis déposer une requête auprès du Tribunal Administratif de Marseille. Ce contentieux, géré par la SEMEPA, s'est soldé par la signature d'un protocole transactionnel approuvé par délibération n°2014-B131 du Bureau Communautaire de la CPA du 20 février 2014.

Le 12 octobre 2015, la SEMEPA a fait parvenir le décompte provisoire de l'opération faisant apparaître un solde créditeur au bénéfice de la Communauté du Pays d'Aix de 85.586,03 € TTC. Cette recette a fait l'objet du titre de recettes n°1148 du 27 juin 2016.

Le décompte général définitif de cette opération est établi comme suit :

Montant de l'enveloppe financière prévue à la convention :	699 200,00 € TTC
Montant de la rémunération versée à la SEMEPA :	19 200,00 € TTC

Recettes :

Avances de la CPA :	680 000,00 € TTC
Produits financiers de la SEMEPA :	45 304,83 € TTC
Rémunération de la SEMEPA :	19 200,00 € TTC
Total des recettes :	744 504,83 € TTC

Dépenses définitives :

Frais divers (publicité, reprographie, géomètre) :	35 927,66 € TTC
Etudes de maîtrise d'œuvre, CSPS :	56 690,40 € TTC
Travaux d'infrastructures :	547 100,74 € TTC
Titre de recettes en faveur de la Métropole :	85 586,03 € TTC
Rémunération de la SEMEPA :	19 200,00 € TTC
Total des dépenses définitives :	744 504,83 € TTC

Solde disponible de la SEMEPA :	0,00 € TTC
Solde de l'opération :	0,00 € TTC

Par ailleurs, la SEMEPA, conformément aux dispositions de l'article 11 du cahier des clauses particulières du marché n°3C05M49 passé avec la Communauté du Pays d'Aix, a sollicité le quitus pour l'exécution complète de sa mission.

Il est donc proposé aujourd'hui de délivrer quitus à la SEMEPA pour cette opération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La délibération n°2005-A078 du Conseil Communautaire de la CPA du 25 mars 2005 approuvant la création d'une autorisation de programme de 420.000 € ;
- La délibération n°2005-B075 du Bureau Communautaire de la CPA du 8 avril 2005 validant le programme de travaux de l'opération et autorisant la signature du mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SEMEPA ;
- La délibération n°2007-A159 du Conseil Communautaire de la CPA du 20 juin 2007 validant le programme modifié de travaux et autorisant la signature de l'avenant n°1 du marché passé avec la SEMEPA ;
- La délibération du Conseil Communautaire de la CPA du 20 juin 2007 approuvant l'augmentation de l'autorisation de programme de 420.000 € à 620.000 € ;
- La délibération n°2008-B407 du Bureau Communautaire de la CPA du 2 décembre 2008 validant le programme modifié de travaux et autorisant la signature de l'avenant n°2 du marché passé avec la SEMEPA ;
- La délibération n°2008-A158 du Conseil Communautaire de la CPA du 12 décembre 2008 approuvant l'augmentation de l'autorisation de programme de 620.000 € à 700.000 € ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement Économique, Emploi et Agriculture du 8 novembre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Est adopté le bilan de clôture du marché n°3C05M49 confié à la SEMEPA pour la réhabilitation de la Zone d'Activités des Chabauds (programme 2005) sur la commune de Bouc Bel Air, sur la base du bilan financier présenté.

Article 2 :

Le quitus est donné à la SEMEPA pour l'exécution du marché visé dans l'exposé qui précède.

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

OBJET : Développement économique et emploi - Zones d'activités - Réhabilitation de la ZA des Chabauds - Bassin de la Malle sur la commune de Bouc-Bel-Air - Bilan de clôture et quitus donné au mandataire

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **01 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161123-2016_CT2_251-
DE
Date de télétransmission : 02/12/2016
Date de réception préfecture : 02/12/2016